

# CER PORTE DE CHOISY

# CER RÉSEAU

L'association des **Centres d'Education Routière**, forte de plus de **550** enseignes réparties sur l'ensemble du territoire français, est un réseau d'écoles de conduite, créé en **1983** et regroupant des professionnels dont le premier métier est de **former des futurs conducteurs**.

L'objectif principal de CER réseau est de participer activement à l'amélioration de la **sécurité routière** de l'ensemble des usagers de la route, quels que soient leur âge et la nature de leur activité. Les adhérents au réseau des CER sont des **chefs d'entreprise indépendants** qui ont fait le choix de se retrouver sous une même bannière.



# CER RÉSEAU

**21**  
FORMATIONS



**200 000**  
ÉLÈVES / AN



**550**  
CENTRES



**450**  
MOTOS



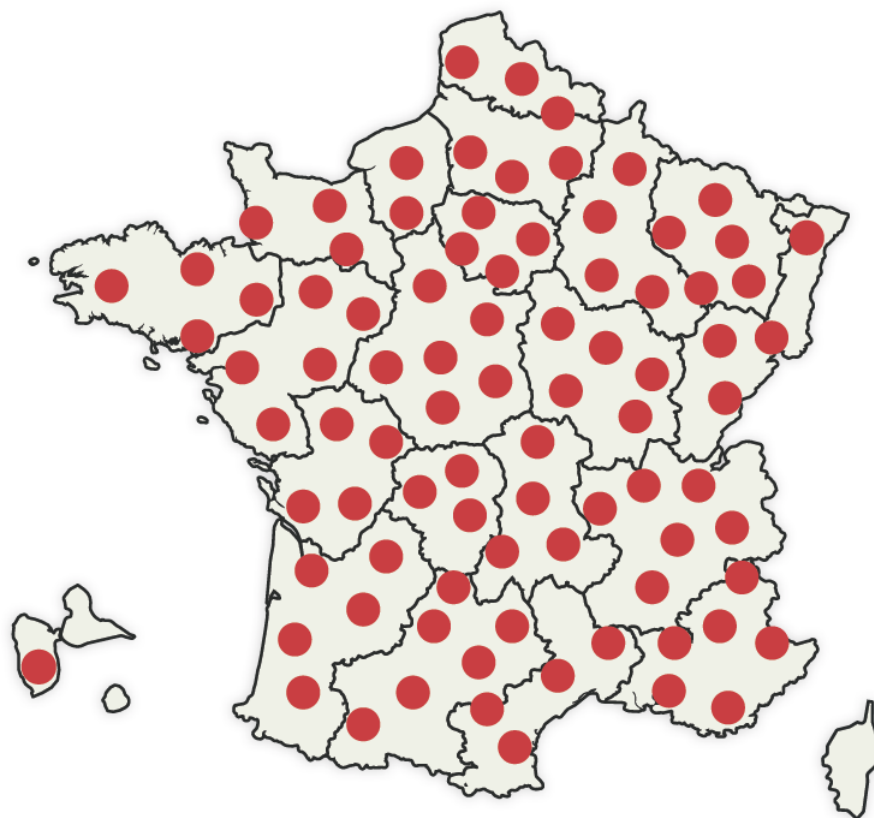
**2 000**  
VOITURES NEUVES



**2 500**  
PROFESSIONNELS



**60**  
POIDS LOURDS



# NOS FORMATIONS\*



## PERMIS B 18 ANS

### VÉHICULES AUTOMOBILES

- Véhicule ≤ 3500 kg
- 8 passagers (conducteur non compris)
- Remorque < 750 kg
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR
- Validité 15 ans

### Filière **TRADITIONNELLE**

- Une formation de base de 20 heures minimum

### Filière **AAC**

#### LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE



- Dès 15 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;  
1 an minimum de conduite et 3000 km minimum
- un rendez-vous préalable et 2 rendez-vous pédagogiques;
- le permis dès 17 ans et demi (conduite seul(e) à 18 ans);
- une réduction de la période probatoire à 2 ans ;

### Filière **CONDUITE SUPERVISÉE**

- À partir de 18 ans
- De l'expérience avec un accompagnateur;
- Un rendez-vous préalable ;



## PERMIS BOÎTE AUTOMATIQUE

### LE B(78)

- Une formation de base de 13 heures minimum;
- Avoir l'ASSR 2 ou l'ASR

### • **PASSERELLE PERMIS B78 VERS B**

- UNE FORMATION DE 7H POUR RAJOUTER LA CATEGORIE B
- AVOIR OBTENUE SONT PERMIS DEPUIS AU MOIS 3 MOIS
- ATTESTATION PAS D EPREUVE PRATIQUE A PASSER
- NOUS NOUS CHARGERONS DE FORMALITE DU NOUVEAU PERMIS

# L'ÉQUIPE DU CER PORTE DE CHOISY

## CHARGÉ(E) DES RELATIONS AVEC LES ÉLÈVES

CYRIL PATRIX /KERDJA HALIMA



## RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

CYRIL PATRIX



## REFERENT(E) HANDICAP

CYRIL PATRIX



## REFERENT(E) ENTREPRISE

CYRIL PATRIX



## NOS ENSEIGNANTS



OMAR KIDARI  
Formations dispensées  
Leçons de conduite  
PERMIS B  
-



ERIC SIMONI  
Formations dispensées  
Leçons de conduite  
PERMIS B




SANGARE SADIO  
Formations dispensées  
leçons de conduite  
PERMIS B  
-




# L'ÉQUIPE DU CER PORTE DE CHOISY

## SUITE

### NOS ENSEIGNANTS



**PATRIX CYRIL**  
Formations dispensées  
- Leçons de conduite  
PERMIS B  
FORMATION THEORIQUE



**JODON JEAN PHILIPPE**  
Formations dispensées  
Leçons de conduite  
PERMIS B



**PASSEREAU RICHARD**  
Formations dispensées  
Leçons de conduite  
PERMIS B



**SANCHEZ JEAN CHRISTOPHE**  
Formations dispensées  
- Leçons de conduite  
PERMIS B

# LES ENJEUX DE LA FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE



## ENJEUX & OBJECTIFS

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du **plaisir de conduire**, l'utilisation d'un véhicule est souvent **indispensable** pour les études, le travail ou les loisirs.

**>> ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.**

L'objectif principal des écoles de conduite du réseau CER est **d'amener tout élève vers la réussite**, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences en termes de **savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir**.

Apprendre à conduire est une **démarche éducative exigeante** devant être prise au sérieux et avec assiduité.

## Comment sont évalués vos progrès ?

A l'aide de **grilles de progression** permettant de valider vos acquis !

L'enseignant évalue vos **savoirs comportementaux, techniques et environnementaux** au fil de votre apprentissage.

Des **évaluations** tout au long de votre parcours vous permettront également de **mesurer vos progrès** et ainsi vous présenter aux épreuves du permis de conduire lorsque **l'ensemble des compétences requises seront validées**.





# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN PRATIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : **l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière**

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan des compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à **valoriser vos acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire des points positifs et des points négatifs** restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Réaliser un parcours empruntant des **voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier**
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de **manière autonome**, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser **une manœuvre**
- Procéder à la **vérification d'un élément technique** à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une **question en lien avec la sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les **règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un souci **d'économie de carburant** et de **limitation de rejet de gaz à effet de serre**
- Faire preuve de **courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
Entre 45 min  
et 1h00

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ permet d'**estimer** le **nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée

## LE MOYEN UTILISÉ



### **SIMULATEUR**

Evaluation réalisée sans formateur

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.

# TOUT SAVOIR SUR L'EXAMEN THEORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un centre d'examen privé agréé ou un centre d'examen public si l'élève est non francophone

L'évaluation est basée sur des **textes réglementaires et instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste à un test de 40 questions regroupant les **compétences** nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une **conduite en sécurité**, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'examen est réussi avec le résultat ou l'épreuve n'est pas réussie (un bilan des thèmes à retravailler)

## **CRITÈRES D'ÉVALUATION**

- **40 questions sélectionnées aléatoirement sur une banque de 1000 questions.**
- **Ces questions regroupent l'ensemble des thèmes du code de la route :**
- **Les dispositions légales en matière de circulation routière**
- **Le conducteur**
- **La route**
- **Les autres usagers de la route**
- **La réglementation générale et divers**
- **Porter secours**
- **Les précautions nécessaires en quittant le véhicule**
- **Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité**
- **Les équipements de sécurité des véhicules**
- **L'utilisation du véhicule et le respect de l'environnement**
  
- **OBTENIR AU MOINS 35 BONNES REPONSES SUR 40**



## **POURQUOI CHOISIR**

### **LA CONDUITE BOITE AUTO ?**

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

#### **PHASE 1 : FORMATION INITIALE**

Une **évaluation** préalable  
Un **examen théorique**  
Une **formation pratique** (13h de cours minimum)

#### **PHASE 2 : POSSIBLE DE SUPRIMER**

#### **LA MENTION 78**

FORMATION COMPLEMENTAIRE DE 7 HEURES  
POSSIBLE LE LENDEMAIN DE L'OBTENTION DU  
PERMIS

PAS D'EXAMEN DE CONDUITE A REPASSER

## **2/ Les avantages**

### **COUT DE LA FORMATION**

FORMATION MOINS CHERS DE  
30 %

### **VOLUME INITIAL**

**13 HEURES DE FORMATION**  
**AU LIEU DE 20 HEURES**

### **MANIPULATION**

PRISE EN MAINS TRES  
FACILE (1 à 2 heures suffisent)  
Pas de boite de vitesse et 2  
pédale à manipuler

# POSITIONNEMENT 1<sup>ER</sup> CONTACT CLIENT

#### 4. Connaissances théoriques (Code)

Niveau estimé en Code de la route :  
 Débutant complet  Niveau intermédiaire  Bon niveau  Code déjà obtenu -  
Attestation :  Oui  Non

Souhait d'accompagnement Code :  
 En salle  En ligne  Autonome

#### 5. Disponibilités et contraintes

Disponibilités hebdomadaires :  
 Matin  Après-midi  Soir  Week-end  Variables selon emploi du temps

Date souhaitée de début de formation : .....

Moyens de déplacement :  À pied  Bus  Véhicule  Autre

Contraintes personnelles :  
.....

#### 6. Évaluation préalable

Test effectué le : .....

Support utilisé :  Véhicule  Simulateur  Questionnaire

Durée : .....

Niveau global observé :  
 Débutant complet  À l'aise avec les commandes  En difficulté  Apté à progresser rapidement

Volume d'heures estimé : ..... heures

Recommandation :  
 Parcours standard (35h)  Parcours renforcé  Accompagnement spécifique

#### 7. Synthèse et plan d'action proposé

.....  
.....  
.....

#### 8. Validation

Candidat :  
Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Référent CPF / Enseignant :  
.....

Signature : Patrice Cyrill

Cachet de l'établissement

# PROCEDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Comment accueillez-vous les personnes en situation de handicap ?  
Comment communiquez-vous avec elles ?  
Comment peuvent-elles communiquer avec vous sur place ou à distance ?

## Recommandations

Le personnel d'accueil doit être formé pour faciliter son travail et améliorer la qualité de l'accueil des usagers en situation de handicap visible ou de handicap invisible. Renseignez-vous auprès de votre supérieur hiérarchique pour bénéficier d'une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap. Cette formation est désormais intégrée dans la formation des professionnels.

## Quelques conseils pour mieux accueillir les personnes en situation de handicap

- ▶ **Accueil d'un usager malentendant ou sourd**
  - ❖ Parlez lentement en articulant, bien souvent il suffit de ne pas parler trop vite.
  - ❖ Faites des phrases courtes et utilisez des mots simples.
  - ❖ La lecture labiale des chiffres ou des noms propres est difficile. Privilégiez alors la communication écrite.
  - ❖ Reformulez votre phrase plutôt que de répéter sans cesse un mot qui n'est pas compris.
  - ❖ En cas de questions multiples, précisez sur quel point vous répondez.
  - ❖ Si vous donnez des directions, faites-le de façon claire et précise et reformulez si besoin.
  - ❖ Assurez-vous que la personne a bien compris.
  - ❖ Pour un maximum de compréhension réciproque avec les personnes sourdes profondes et ne maîtrisant pas la lecture labiale, les échanges par écrit sont des plus efficaces.
  - ❖ Parlez face à la personne de manière visible, en évitant d'être à contre jour, et sans hausser le ton.



## ▶ Accueil d'un usager mal ou non voyant

- ❖ En présence d'une personne déficiente visuelle présentez-vous et expliquez que vous êtes là pour l'aider.
- ❖ Ne prenez jamais le bras d'une personne déficiente visuelle par surprise.
- ❖ Si une personne déficiente visuelle vous demande de la guider, donnez-lui votre bras, mettez-vous toujours en avant, de manière à ce qu'elle sente tous vos mouvements.
- ❖ Dans vos explications soyez toujours précis, dans le choix du vocabulaire et des indications.
- ❖ Décrivez toujours ce que vous allez faire.
- ❖ Utilisez les repères « droite, gauche, devant » et évitez les indications telles « ici, là, là-bas ».
- ❖ Il n'est pas interdit d'utiliser les termes « voir » ou « regarder ».
- ❖ Adressez-vous toujours à la personne mal voyante et non pas à son accompagnateur, si elle est accompagnée.

## ▶ Accueil d'un usager handicapé mental ou cognitif

- ❖ Restez naturel, regardez naturellement la personne et utilisez un ton chaleureux, non empreint de pitié.
- ❖ Adressez-vous à la personne directement (pas à son accompagnateur).
- ❖ Utilisez le vouvoiement.
- ❖ Montrez-vous calme et rassurant, patient, disponible, prenez le temps qu'il faut pour renseigner, orienter, et conseiller la personne.
- ❖ Écoutez attentivement la personne, laissez-lui le temps de s'exprimer.
- ❖ Utilisez un langage simple et clair, évitez les termes techniques, pointus.
- ❖ Ne parlez pas trop lentement, ni trop fort, n'infantilisez pas la personne.
- ❖ Proposez votre aide mais ne l'imposez pas : ne faites pas à sa place.
- ❖ Si les indications sont complexes, organisez l'accompagnement, et expliquez qu'une autre personne va prendre le relais.

## ▶ Accueil d'un usager handicapé psychique

- ❖ Soyez rassurant avec votre interlocuteur.
- ❖ Faites preuve de patience et montrez-vous disponible et à l'écoute de la personne.
- ❖ Dans vos propos soyez précis, au besoin, répétez calmement.
- ❖ Évitez de contredire la personne ou de lui faire des reproches.
- ❖ Les échanges doivent se faire de façon pacifique, dans le calme, sans fixer la personne.
- ❖ N'oubliez pas que votre interlocuteur peut être stressé et angoissé sans s'en rendre compte.
- ❖ Face à des réactions violentes, toujours involontaires, essayez de mettre de la distance avec les autres personnes présentes, mais veillez à ne pas enfermer la personne en crise.



## ▶ Accueil d'un usager handicapé « moteur »

- ❖ Pour parler à une personne en fauteuil roulant, placez-vous à sa hauteur.
- ❖ Avant d'apporter votre aide interrogez la personne. Proposez votre aide mais ne l'imposez pas.
- ❖ Si vous avez à orienter une personne handicapée en situation de handicap physique vers une direction, choisissez un chemin accessible.
- ❖ Lorsque vous montrez un chemin ou une direction, renseignez la personne sur l'état de l'environnement, notamment au sol.
- ❖ Si vous devez aider une personne en fauteuil roulant, évitez les mouvements brusques et annoncez les manœuvres.
- ❖ Soyez prudent, certaines personnes qui ont des difficultés à marcher peuvent facilement être déstabilisées dans leur mouvement, avec moindres imprévus.
- ❖ Si la personne est accompagnée d'un chien d'assistance, son compagnon est autorisé à accéder aux lieux ouverts au public.



# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 1/ Se former dans la durée

Formation accessible **à partir de 15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans !**

### PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- Une **évaluation** préalable
- Une **formation théorique**
- Un **examen théorique**
- Une **formation pratique** (20h de cours minimum)

### PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- Un **rendez-vous préalable** d'une durée minimum de 2h
- Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins **3000 km**, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs
- Deux rendez-vous pédagogiques** de 3h au cours de la phase de conduite

## 2/ Augmenter ses chances de réussite

**74% de taux de réussite** contre 55% pour la filière B traditionnelle  
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**





# POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

## 3/ Les avantages

### ASSURANCE

- Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
- Surprime de la 1<sup>ère</sup> année diminuée de 50%
  - Suppression de la surprime la 2<sup>ème</sup> année si l'élève n'a occasionné aucun accident

### PERMIS PROBATOIRE

Période probatoire réduit à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle

### MOINS D'ACCIDENT

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite

### LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
  - obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

### DOCUMENTS À PRÉSENTER LORS D'UN CONTRÔLE ROUTIER

- le formulaire de demande de permis « 02 » ou sa copie
- le livret d'apprentissage AAC
- le disque « Conduite Accompagnée » apposé à l'arrière du véhicule
- le permis de conduire de l'accompagnateur

**BON À SAVOIR**





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## QU'EST-CE QUE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

La conduite supervisée permet d'acquérir **plus d'expériences pratiques** en complétant sa formation initiale par une phase de conduite accompagnée.

>> C'est au terme de **20h de conduite minimum** avec l'enseignant que la Conduite Supervisée peut réellement commencer !

Elle débute par un **rendez-vous préalable** en présence de **l'enseignant** et **du futur accompagnateur**, au moment où l'enseignant estime que l'élève est **prêt à conduire** avec son accompagnateur. L'enseignant dispense alors ses conseils aux deux parties pour bien commencer la période de conduite accompagnée.

>> **1000 km** à parcourir pour **PRATIQUER** et **APPRÉHENDER SEREINEMENT** l'examen du permis de conduire !

## LES AVANTAGES DE LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- Acquérir plus d'expériences de conduite & approfondir ses acquis
- Augmenter ses chances de réussite lors de l'examen pratique





# APPRENDRE GRÂCE À LA CONDUITE SUPERVISÉE

## LES CONDITIONS ?

- Avoir **17 ans ou plus**
- Obtenir l'**accord de l'assureur du véhicule**
- Avoir réussi l'**examen théorique** du code de la route
- Avoir suivi une **formation pratique** avec un enseignant expert de l'école de conduite (**20 heures minimum**)
- Bénéficier d'une **évaluation favorable** de la part de son enseignant de la conduite

## QUAND CHOISIR LA CONDUITE SUPERVISÉE ?

- >> Au moment de votre **inscription**
- >> **Suite à un échec** lors de votre examen pratique

### CONDITIONS POUR L'ACCOMPAGNEUR

- Être titulaire du **permis B depuis au moins 5 ans** (sans interruption)
- Obtenir l'**accord de son assureur**
- **Figurer dans le contrat** signé avec l'école de conduite

#### A NOTER

*Il est possible d'avoir plusieurs accompagnateurs, également hors du cadre familial.*

### INFOS COMPLÉMENTAIRES

Comme pour le permis B classique, la **période probatoire est de 3 ans** (6 points à l'obtention du permis et 12 points au bout de 3 ans sans infraction)

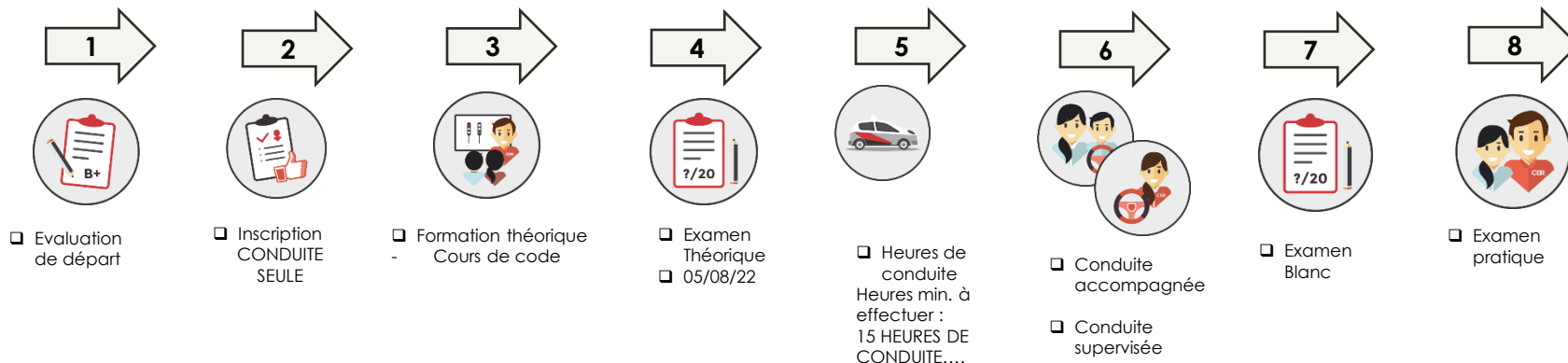
L'élève ne bénéficie par nécessairement de tarifs préférentiels en souscrivant son assurance « jeune conducteur »



# PARCOURS DE FORMATION

## RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE L'ÉLÈVE

Nom : .....  
Prénom : .....  
Type de permis : .....



### PARCOURS THÉORIQUE

La formation théorique portant sur des **questions « d'entraînement au code »** peut être suivie à votre rythme, soit :

- dans l'école de conduite avec un **support média** et un **enseignant présent pour répondre à toutes questions**
- via **Internet (code en ligne CER)**

### PARCOURS PRATIQUE

Pendant la phase pratique, vous serez amené(e) à **circuler** :

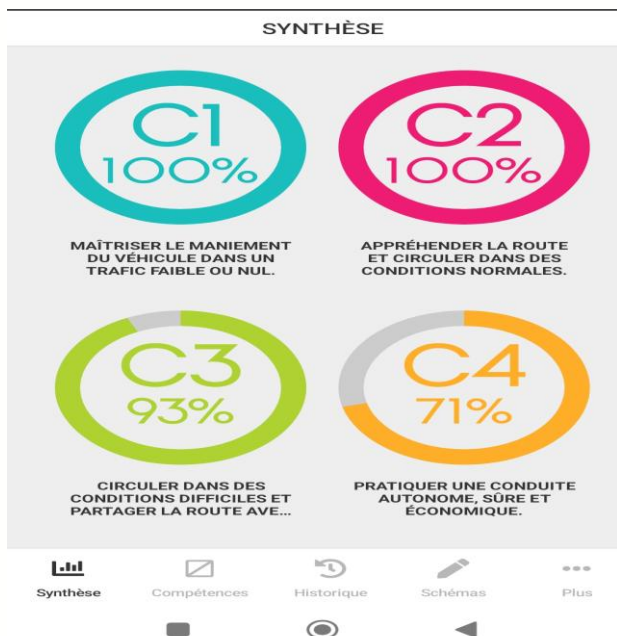
- **en ville**
- **en rase campagne**
- **sur autoroute**
- **de nuit**

## MODALITE D'EVALUATION

POUR LA THEORIE : UNE EVALUATION GRATUITE AU CENTRE DE FORMATION AUQUEL IL FAUT OBTENIR 35 BONNE REPNSES SUR 40

POUR LA PRATIQUE

4 COMPETENCES A MAITRISER  
EVALUATION POUR CHAQUE OBJECTIF  
ABORDER : UN TRAIT  
TRAITER : UNE CROIX  
ACQUIS : CASE PLEINE



**CER PORTE DE CHOISY**  
ADRESSE 109 BLD MASSENA 75013 PARIS



**HORAIRE DES  
COURS DE CODE  
EN PRESENTIEL**

LUN. 17h00 A 19h00  
JEU. 17h00 A 19h00



**HORAIRE DES  
TESTS DE CODE INDIVIDUEL  
EN PRESENTIEL**

**EN CONTINU**

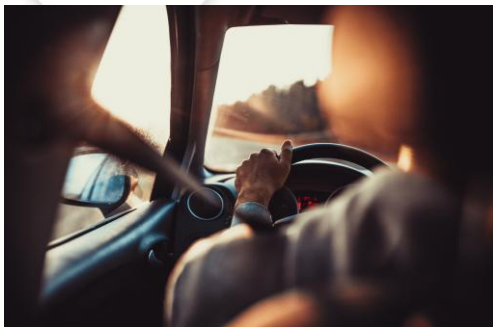
LUN. 10h00 A 19h00  
MAR. 10h00 A 19h00  
MER. 10h00 A 19h00  
JEU. 10h00 A 19h00  
VEN. 10h00 A 19h00  
SAM. 10h00 A 19h00



**HORAIRE DES  
COURS DE CONDUITE EN PRESENTIEL**

**EN CONTINU**

LUN. 07h00 A 21h00  
MAR. 07h00 A 21h00  
MER. 07h00 A 21h00  
JEU. 07h00 A 21h00  
VEN. 07h00 A 21h00  
SAM. 07h00 A 21h00



# POST-PERMIS CONDUCTEURS NOVICES

## LE PROGRAMME

La matinée: Questionnaire d'autoévaluation et perception des risques. **L'objectif de la matinée vise à améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes.**

L'après-midi: la mobilité sous divers aspects. **Le but de cette session : rendre tout déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables.**

La formation fini par un bilan au cours duquel l'élève s'engage oralement à adopter une conduite responsable.

## L'AVANTAGE?

**La réduction de la période probatoire :**

- Tous vos points en 2 ans au lieu de 3 après une formation traditionnelle
- 12 points en 1 an et demi au lieu de 2 en AAC

## LES CONDITIONS

- Avoir **obtenu le permis AUTO ou MOTO** depuis **6 à 12 mois**
- le conducteur ne doit avoir commis aucune infraction donnant lieu à retrait de points
- attestation de suivi de cette **formation complémentaire**
- Cette **formation** est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner
- Durée de la formation: 7 heures
- Effectif de la formation: 6 à 12 personnes



# DIFFERENTS MODES DE FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUIRE CPF

VOUS SOUHAITEZ PASSER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE ? BONNE NOUVELLE, L'APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE FAIT PARTIE DES FORMATIONS QUE VOUS POUVEZ FINANCER AVEC MON COMPTE FORMATION. EXIGE POUR L'EXERCICE DE NOMBREUX MÉTIERS. LE PERMIS B EST UN RÉEL ATOUT SUR VOTRE CV ET UN PASSEPORT POUR L'AUTONOMIE DANS VOTRE VIE PERSONNELLE COMME PROFESSIONNELLE. **QUELLES SONT LES CONDITIONS A REMPLIR POUR SE FORMER ET PASSER UN PERMIS DANS LE CADRE DE MON COMPTE FORMATION ?** TOUS LES ACTIFS PEUVENT SE FORMER A LA CONDUITE ET PASSER L'EXAMEN DU PERMIS B SOUS CERTAINES CONDITIONS :

- AVOIR ACQUIS SUFFISAMMENT DE DROITS FORMATIONS SUR LEUR COMPTE CPF
- EXPLIQUER EN QUOI LE PERMIS DE CONDUIRE PERMET DE SÉCURISER OU DÉVELOPPER LEUR PARCOURS PROFESSIONNEL. L'ORGANISME DE VOTRE CHOIX VOUS FERA REMPLIR UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR.
- NE PAS AVOIR FAIT L'OBJET D'UNE SUSPENSION DE PERMIS B, NI D'UNE INTERDICTION DE LE REPASSER
- CPF LIMITE A 900 € LE RESTE DE LA FORMATION DOIT ÊTRE FINANCÉ SOIT POUR VOTRE ENTREPRISE SOIT PAR FRANCE TRAVAIL (À CONDITIONNE QUE LE PERMIS DE CONDUITE SOIT MENTIONNÉ DANS VOTRE PROJET PROFESSIONNEL)

**LES PERMIS ÉLIGIBLES AU COMPTE FORMATION SONT LES PERMIS :**  
B, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

PAR DÉFAUT, VOUS **NE** POUVEZ **PAS** MOBILISER VOS DROITS CPF POUR TOUS LES AUTRES PERMIS, NOTAMMENT LES PERMIS :

- B1 (VOITURETTE SANS PERMIS),
- B96 (PERMETTANT AUX TITULAIRES DE PERMIS B DE TRACTER DES REMORQUES DONT LE PTAC (POIDS TOTAL AUTORISÉ EN CHARGE) VA DE 3,5 TONNES (T) À 4,25T) (PERMETTANT AUX TITULAIRES DE PERMIS B DE TRACTER DES REMORQUES DONT LE PTAC (POIDS TOTAL AUTORISÉ EN CHARGE) VA AU-DELA DE 4,25T)
- LES PERMIS SCOOTER, MOTO, BATEAU

**VOUS POURREZ MOBILISER VOS DROITS CPF POUR ACHETER UNE FORMATION VISANT :**

- L'OBTENTION DU CODE OU DE CONDUITE OU LES DEUX

VOUS NE POURREZ PAS MOBILISER VOS DROITS CPF POUR UNE REMISE À NIVEAU EN CONDUITE, POUR UN STAGE DE RÉCUPÉRATION DE POINTS, POUR DES HEURES DE CONDUITE AFIN DE PASSER DE L'USAGE DE LA BOÎTE MANUELLE À LA BOÎTE AUTOMATIQUE ET VICE VERSA.

**QUI SONT LES ORGANISMES RÉFÉRENCÉS « PERMIS » DANS « MON COMPTE FORMATION » ?**

LES OFFRES DE FORMATION « PERMIS » SONT PUBLIÉES PAR DES ÉCOLES DE CONDUITE OU DES ORGANISMES EN POSSESSION :

- D'UN AGRÉMENT PRÉFECTORAL « D'ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE À TITRE ONÉREUX ET LA SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE »,
- D'UN NUMÉRO DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ (N° DE DA) EN TANT QU'ORGANISME DE FORMATION.
- D'UNE CERTIFICATION/ATTESTATION QUALITÉ

CES ORGANISMES SONT DONC AUTORISÉS À PUBLIER DES OFFRES DANS « MON COMPTE FORMATION ».

## **FINANCEMENT PAR LE PERMIS 1€ PAR JOUR**

### **CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ**

**LE PRÊT « PERMIS À UN EURO PAR JOUR » POUR UNE FORMATION INITIALE NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ QU'UNE SEULE FOIS À UN MÊME BÉNÉFICIAIRE. QUELLES SONT LES CONDITIONS À RÉUNIR POUR Y PRÉTENDRE ?**

**QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?**

TOUS LES JEUNES QUI ONT ENTRE 15 ET 25 ANS RÉVOLUS À LA DATE DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE FORMATION DANS UNE ÉCOLE DE CONDUITE PARTENAIRE, QUELLE QUE SOIT LEUR SITUATION, SOUS RÉSERVE QUE L'ÉTABLISSEMENT FINANCIER ACCEPTE LE DOSSIER DU CANDIDAT.

LES JEUNES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE PUBLIQUE, QU'ELLE ÉMANE D'UNE COLLECTIVITÉ LOCALE OU DE L'ÉTAT, PEUVENT ÉGALEMENT DEMANDER À BÉNÉFICIER DU PRÊT.

« LE PERMIS À 1 € PAR JOUR » : POUR UNE FORMATION INITIALE ET COMPLÉMENTAIRE

LE PRÊT « PERMIS À UN EURO PAR JOUR » DOIT ÊTRE EXCLUSIVEMENT DESTINÉ AU FINANCEMENT D'UNE FORMATION INITIALE OU, DANS LE CAS D'UN ÉCHEC À L'ÉPREUVE PRATIQUE DE L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, D'UNE FORMATION COMPLÉMENTAIRE.

LE PRÊT « PERMIS À UN EURO PAR JOUR » POUR UNE FORMATION INITIALE NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ QU'UNE SEULE FOIS À UN MÊME BÉNÉFICIAIRE.

LE PRÊT « PERMIS À UN EURO PAR JOUR » POUR UNE FORMATION COMPLÉMENTAIRE NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ QU'AU BÉNÉFICIAIRE D'UN PRÊT « PERMIS À UN EURO PAR JOUR » DÉLIVRÉ DANS LE CADRE D'UNE FORMATION INITIALE, APRÈS UN ÉCHEC À L'ÉPREUVE PRATIQUE. IL NE PEUT ÊTRE ATTRIBUÉ QU'UNE SEULE FOIS À UN MÊME BÉNÉFICIAIRE ET POUR UNE MÊME CATÉGORIE DE PERMIS.

CES FORMATIONS DOIVENT VISER L'OBTENTION DU PERMIS DE CONDUIRE SOIT DE LA CATÉGORIE A1, SOIT DE LA CATÉGORIE A2, SOIT DE LA CATÉGORIE B.

## FINANCEMENT PERSONNEL

Possibilité de payer en trois fois sans frais

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

**PARCE QUE LA QUALITE DE LA PRESTATION FOURNIE EST NOTRE PRIORITE NOUS AVONS MIS A VOTRE DISPOSITIONS UN REFERENT ET UNE ADRESSE EMAIL AFIN DE NOUS FAIRE PAR DE VOS RECOMMANDATIONS**

**LA PROCEDURE EST LA SUIVANTE**

**REFERENT : MR PATRIX CYRIL**

**ENVOYEZ UN EMAIL À L'ADRESSE SUIVANTE : [cyril.patrix@cer-reseau.com](mailto:cyril.patrix@cer-reseau.com)**

**NOUS VOUS ENVERONS UNE REPONSE DANS UN DELAI MAXIMUM DE 10 JOURS**

**A PARTIR DE CETTE REPONSE NOUS POURRONS DIALOGUE PAR EMAIL AFIN DE RESOUDRE PAR EXEMPLE : UN QUESTIONNEMENT, UN LITIGE, UN REMBOURSEMENT ETC.....**

Nous pouvons vous remettre, sur simple demande, les éléments suivants :

- Une copie du règlement intérieur
- Le bilan annuel de nos résultats & taux de réussite par formation
- Une synthèse des résultats des questionnaires de satisfaction



**GARANTIES  
FINANCIÈRES**

---

CONTACT  
MODALITE D'ORGANISATION THEORIQUE ET  
PRATIQUE CERTIFICATION QUALIOPi ET TELECHARGEZ  
BROCHURE

# CER PORTE DE CHOISY

[www.cer-porte-de-choisy.com](http://www.cer-porte-de-choisy.com)

[cerportedechoisy@bbox.fr](mailto:cerportedechoisy@bbox.fr)

01.45.85.41.64

---

Nos horaires d'ouverture d'accueil lundi au vendredi de 10H A 14H ET 15H A 19H30  
Horaire de formation : 6H30 A 19H30

N° D'AGRÉMENT : E0307531680

**CER**   
C'EST RÉUSSIR